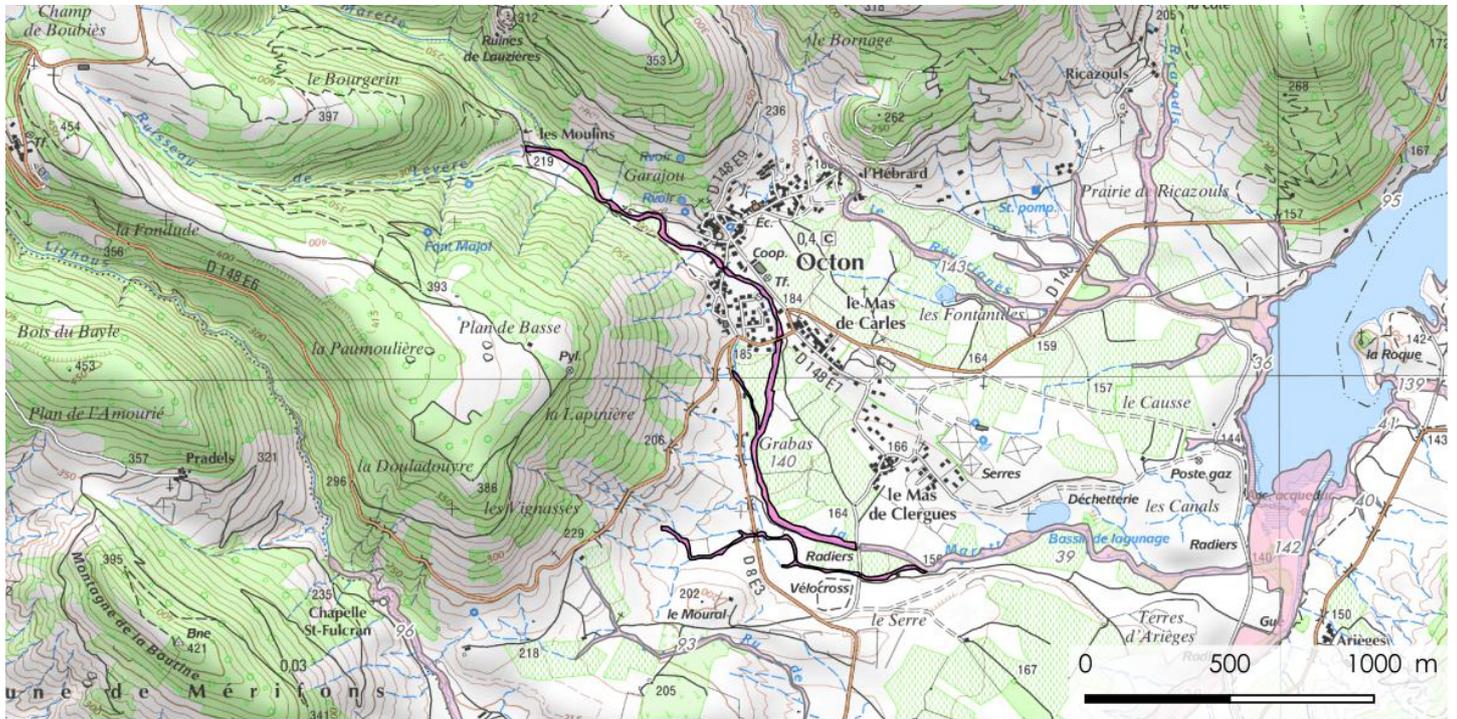


Nom de la zone humide : Ripisylve de la Marette entre Octon et le Mas de Clergues  
 Commune : OCTON - Salagou (10)  
 Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)  
 Superficie : 5.27 hectares  
 Commentaire :

Typologie : Ripisylve (1)  
 Sol caractéristique des zones humides : non  
 Habitat caractéristique des zones humides : oui  
 Etat global de la zone humide : non renseigné  
 Note globale des fonctions : Modéré  
 Note globale des pressions : Modéré  
 Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Fort



Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique :

- E1 : Fonction observée (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
- E2 : Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI\_BEZI\_INONDABLE)
- E3 : Fonction assurée (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
- E4 : Non observé (végétation arborée dense - dissipation de l'énergie de crue)
- E5 : Fonction assurée (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
- E6 : Non observé (traces d'hydromorphie dans les 50 cm - soutien d'étiage)
- E7 : Fonction assurée (zone humide incluse dans un secteur répertorié d'érosion ou d'atterrissement)
- E16 : Non concerné (zone humide dans une zone d'expansion de crues - ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

- E8 : Fonction observée (végétation participant à l'épuration)
- E9 : Non concerné (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
- E10 : Non concerné (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique :

- E11 : Non observé (état des masses d'eau superficielles - carto)
- E12 : Non concerné (intersection avec segment de classement de continuité écologique - liste 1)
- E13 : Fonction assurée (intersection avec une ZNIEFF)
- E14 : Fonction assurée (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
- E15 : Fonction assurée (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

- ECP1 : x 2 (surface > 1 ha)
- ECP2 : x 1 (continuité géographique)
- ECP3 : x 1,5 (dans un périmètre de protection éloigné)

Pressions sur les zones humides :

Pressions liées à l'agriculture :

- P1 : Non observé (présence de canaux et fossés)
- P2 : Fonction observée (présence de terres labourées à proximité)
- P3 : Non observé (dégradation par le bétail)
- P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
- P5 : Non observé (pompage ou irrigation à proximité)
- P6 : Non observé (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
- P7 : Pression identifiée (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
- P19 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

- P10 : Non observé (route, gazoduc, voie ferrée...)
- P11 : Pression identifiée (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
- P12 : Non observé (captage AEP à proximité)
- P13 : Pression identifiée (proximité d'un captage AEP superficiel en amont - qui prélève une certaine quantité d'eau)
- P14 : Non observé (remblais ou décharges sauvages)
- P15 : Fonction observée (pollution organique ou chimique)
- P17 : Non observé (cours d'eau canalisé)
- P18 : Fonction observée (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

- P8 : Non observé (dégradation par les sports mécaniques)
- P9 : Non observé (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
- P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

- PCP1 : x 1 (zonage du PLU non connu)
- PCP2 : x 1,5 (STEP située entre 100 m et 1 km à l'amont de la zone humide)
- PCP3 : x 1,5 (niveau global des pressions moyen)



Vers le velocross, le 10/05/2017 par Jérémy Cuvelier.



Chenilles de Diane (espèce de papillon protégée au niveau national et européen), le 10/05/2017 par Jérémy Cuvelier.

**Pédologie :**

Id	Type de sol	Sondage	Hydromorphie	Nappe	Commentaire
69	Antroposol	Négatif	0	0	remblai, zones de dépôts

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :

- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

**Flore :**

Fraxinus angustifolia Vahl, 1804  
Helosciadium nodiflorum (L.) W.D.J.Koch, 1824  
Mentha suaveolens Ehrh., 1792  
Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812  
Populus nigra L., 1753  
Ranunculus muricatus L., 1753  
Scirpoides holoschoenus (L.) Soják, 1972  
Scrophularia auriculata L., 1753

**Faune :**

**Zerynthia polyxena (Denis & Schiffermüller, 1775) - An.4, F, Znieff**

**Sources des observations :**

Jean-Laurent Hentz (BE)